



Le 28/06/2022
Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Lundi 4 juillet 2022 à 20h30
Salle du Conseil à la Mairie

Ordre du jour :

- Point sur la réforme de publicité des actes administratifs
- Cession parcelle AB 166 au CCAS
- Subvention exceptionnelle La Suze en lumière
- Subvention exceptionnelle Judo pour participation d'un jeune à l'European Cup au Portugal
- Convention de partenariat avec le comité des fêtes cochon grillé
- Remboursement des frais sur véhicule communal Cyclo Club Suzerain
- Décision modificative n°2 au Budget
- Tarifs de la buvette du camping
- Modificatif règlement accueil périscolaire, mercredis récréatifs et restaurant scolaire (portail familles, changement modalités de paiement)
- Convention d'utilisation d'un stand de tir de l'Hôtel de police
- Création d'un emploi de coordonnateur pour le recensement
- Création de postes d'agents recenseurs
- Convention d'occupation du local syndical au 43 rue des Courtils
- Convention de mise à disposition d'un bureau avec DE PAR (permanences France Services)
- Convention de mise à disposition du bâtiment 22 rue Maurice Lochu au Pays Vallée de la Sarthe
- Renonciation emplacement réservé vente terrain à COULON
- Questions et informations diverses

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jusqu'au 31 juillet 2022 :

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir est d'un tiers, et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

LE MAIRE
Emmanuel D'AILLIERES



MAIRIE : 16, Grande Rue - CS 60021 - 72210 **LA SUZE-sur-SARTHE**

☎ 02 43 77 30 49 - Fax 02 43 77 28 77

Courriel : contact@lasuze.fr - Internet : www.lasuze.fr